

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 13H

Date de la convocation : 27 octobre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 novembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrice BION, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

20

**OPAH-RU de THIERS
DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de propriétaire occupant pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Rachid BAHRI	PO	63 rue Béranger	12 098 €	précarité énergétique	500,00 €
TOTAL			12 098 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

